

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement d'ANCENIS

COMMUNE DE LIGNÉ

Convocation du 6 mars 2024

Nombre de membres :

Conseillers en exercice 29

Conseillers présents 25

Qui ont délibéré 29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2024

Délibération 240314D003

Classification : 3.1 - Acquisitions

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, M. Olivier BLAISE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, Mme Stéphanie BÉRITAULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Mélanie BRIAULT, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Déborah SIDDI, Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents excusés : Mme Anita MENET (pouvoir à Mme Déborah SIDDI), Mme Lucie DEVAIS (pouvoir à Mme Nathalie CAIVEAU), M. Guillaume NIEL (pouvoir à Mme Mélanie BRIAULT), Mme Lucie BONNO (pouvoir à M. Alain BOURGET).

Secrétaire de séance : Mme Déborah JOURDON.

AFFAIRES FONCIÈRES – ACQUISITION D'UN BIEN PLACE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire a récemment rencontré Mr Manuel MARTINEZ, propriétaire de la parcelle cadastrée section AM n°96, située place de l'Eglise, qu'il souhaite mettre en vente au prix de 250 000 €.

La Commune a déjà fait l'acquisition de plusieurs bâtiments mitoyens, avec l'objectif de permettre, à terme, la réalisation d'une opération de logements collectifs, conforme aux orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH) récemment validé par la COMPA pour la période 2024-2030.

L'acquisition de la parcelle AM 96 permettrait d'avoir la maîtrise complète de cet ilot.

Toutefois, afin de ne pas trop peser sur les finances communales, il serait opportun de confier le portage financier de cette acquisition à l'Établissement Public Foncier Départemental, ce portage pouvant être réalisé dans les conditions suivantes :

- financement IN FINE sur 5 ans,
- amortissement sur 8 ans avec possibilité de différé de 5 ans.

Ceci exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de se porter acquéreur de la parcelle AM 96 située place de l'Église, au prix proposé,
- décide de solliciter l'Établissement Public Foncier Départemental pour assurer le portage financier de cette acquisition dans les conditions évoquées ci-dessus,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote : 29 voix pour

A Ligné, le 20 mars 2024

Le Maire,
Maurice PERRION



La secrétaire de séance
Déborah JOURDON



Publié sur le site de la commune le ...21/3/2024